

Les recensements de population dans l'Europe élargie, un essai réussi de comparabilité des données?

Marie-Noelle Duquenne

Economiste - économètre

Professeur invité à l'Université de Thessalie - Grèce

Département d'Aménagement, d'Urbanisme et de Développement Régional

Byron Kotzamanis

Démographe

Professeur à l'Université de Thessalie - Grèce

Département d'Aménagement, d'Urbanisme et de Développement Régional

Introduction

La grande majorité des pays de l'Europe élargie ont procédé à un recensement de population et des logements, autour de l'an 2000. D'un pays à l'autre, de sérieuses divergences peuvent être observées tant au niveau du cadre législatif¹, des modes d'organisation (voir *graphique 1*) qu'au niveau des techniques et instruments utilisés. Dans un tel contexte, on peut réellement se demander dans quelle mesure les résultats qui ont été ou seront produits par l'ensemble des pays européens, seront comparables entre eux, même s'il est certain que tous les pays se sont efforcés de respecter les recommandations édictées conjointement par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies et par EUROSTAT.

Tout comme lors des précédentes campagnes de recensement, le déroulement de la campagne de 2000 en Europe repose sur les recommandations élaborées par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur la base des recommandations mêmes des Nations Unies, à la différence près que pour le tour de 2000 EUROSTAT a participé activement à l'élaboration de ces recommandations et ne s'était pas contenté de les reprendre à son compte. A la différence des précédentes campagnes, la coordination d'EUROSTAT pour le programme de recensement communautaire a une portée internationale nettement plus large puisqu'il concerne non seulement les pays de l'UE et de l'AELE mais aussi les pays accédant en 2004 et les pays en voie d'adhésion. Si ce programme a débouché sur un "gentleman's agreement" que les pays sont invités, dans la mesure du possible, à respecter, il ne présente pas, à la différence de beaucoup d'autres opérations statistiques communautaires, de caractère contraignant. En effet, comme le souligne A. Laihonon (2000), le programme ne bénéficie pas d'une base juridique distincte.

¹ Le cadre législatif est largement corrélé au type de recensement effectué par le pays (recensement classique, mixte ou basé sur registre) ainsi qu'aux changements socio-politiques survenus dans les dernières décennies. Dans les pays de l'U.E., certains services statistiques opèrent sur la base de leur loi de fondation qui remonte aux années 50 ou 60 (Belgique, Grèce, Espagne, France) ou encore aux années 20 (Royaume Uni), loi régulièrement amendée par des décrets ou décisions ministérielles quand cela est jugé nécessaire. Les pays qui ont changé progressivement leur système de collecte des données statistiques, passant de la méthode classique à l'usage de sources administratives, agissent selon un cadre juridique créé après les années 1980. Pour les pays accédant en 2004, les événements survenus au début de la décennie 90 les ont amenés à mettre en place un nouveau cadre légal, généralement complété par des amendements successifs lorsque la loi originale présentait des insuffisances.

Conformément aux dites Recommandations, la comparabilité des résultats exige essentiellement que trois aspects soient respectés par l'ensemble des pays: a) la dimension temporelle, c'est à dire la date de réalisation du recensement et la date de référence pour l'évaluation de la population, b) la dimension conceptuelle, c'est à dire l'adoption d'une base commune de définition des concepts et des variables à inclure, condition fondamentale pour assurer un maximum de comparabilité et enfin, c) le programme de tabulation, c'est à dire l'adoption d'un programme de tableaux prioritaires.

Compte-tenu des caractéristiques propres à chaque pays quant à la préparation, mise en œuvre et exploitation du recensement, la comparabilité des résultats est un véritable défi lancé à l'ensemble des pays. Nous avons donc tenté, au travers d'une analyse comparative centrée sur les trois aspects ci-dessus mentionnés, d'évaluer dans quelle mesure les pays européens sont parvenus à relever le défi. Plus encore, existe-t-il des divergences fondamentales entre d'une part, les pays membres de l'U.E. et d'autre part, les pays en accession. Les lignes de partage transgresseraient-elles ces deux groupes?

Enfin, quel que soit le degré de comparabilité des résultats du dernier "round" de recensements, il est d'ores et déjà possible d'examiner les plans tracés par les pays européens quant à l'organisation, modes de faire et méthodes à adopter en vue du prochain recensement autour de 2010. S'orienté-t-on vers une convergence accrue? Telle est la question à laquelle nous tenterons d'apporter également, une première réponse.

Les éléments de réponse que nous tentons de fournir dans la présente communication se basent dans une grande mesure sur les résultats d'un travail effectué pour le compte d'Eurostat par le Laboratoire de Démographie de l'université de Thessalie (LDSA)².

1. La comparabilité des résultats au regard des recommandations

L'analyse qui suit est largement basée sur les résultats de l'enquête effectuée par le Laboratoire de Démographie de l'université de Thessalie auprès des Instituts Statistiques Nationaux, sous forme d'un questionnaire détaillé. Plus précisément, il s'agit des pays de l'Union Européenne, des pays accédant en 2004 ainsi que des pays en voie d'adhésion qui ont, sous une forme ou une autre, réalisé un recensement autour des années 2000. Ne sont donc pas pris en compte l'Allemagne et la Suède qui n'ont point encore à ce jour, réalisé de recensement.

1.1. Dates de recensement

La date de référence est l'un des tous premiers paramètres qui contribuent à une meilleure comparabilité internationale des résultats (G. Decand, 2000). Considérant ce premier objectif des recommandations édictées pour la campagne de recensement de

² "Documentation of the 2000 round of population and housing census in the EU, EFTA and candidate countries". Dans le cadre de cette étude, hormis le questionnaire adressé aux INS, la documentation collectée pour chaque pays porte sur le cadre législatif, les questionnaires facsimile de recensement, un rapport national présentant de façon synthétique tout le déroulement du recensement, le questionnaire adressé aux INS etc.

2001³, les pays étaient invités à réaliser leur recensement entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2001, critère rempli finalement par 13 des 28 pays. Quatre autres pays réalisèrent leur recensement à une date proche de la période de référence.

Au sein des pays de l'U.E., deux pays présentent un fort décalage : la France réalisa son recensement en mars 1999 tandis que le recensement en Irlande n'a pu, pour des raisons de force majeure, s'effectuer qu'en avril 2002, soit un an après la date initialement prévue. Trois autres pays (Belgique, Italie et Espagne) ont certes réalisé leur recensement en 2001 mais 5 à 6 mois après la fin de la période de référence. Notons par ailleurs que la Suède effectuera son recensement à la fin de l'an 2005. Si l'on fait donc exception de la Suède, la campagne de recensement pour les pays de l'UE s'est finalement étalée sur plus de trois ans.

Mis à part Malte, pays pour lequel le dernier recensement date de novembre 1995, les recensements dans les autres pays accédant et en voie d'adhésion se sont tenus quant à eux entre mars 2000 (Estonie) et mai 2002 (Pologne), soit une période de 26 mois. Comme il ressort du *graphique 2*, cinq d'entre eux ont respecté la période recommandée, tandis que la Turquie et Chypre⁴ ont effectué leur recensement à des dates relativement proches de la période souhaitée.

Compte-tenu de l'analyse précédente (voir également tableau n° 1), la campagne 2001 ne s'est finalement point traduite par une parfaite synchronisation des recensements. Il en découle logiquement des divergences non négligeables quant à la date de référence pour l'évaluation de la population, ce qui n'est pas sans impact sur la comparabilité des résultats. Par ailleurs, le manque de synchronisation semble être quelque peu plus prononcé dans le cas des pays en voie d'adhésion.

1.2. Concepts et variables

L'harmonisation des concepts et des variables conformément aux recommandations constitue une condition fondamentale pour rendre effective une réelle analyse comparative entre les pays et tracer des conclusions quant à la situation démographique et socio-économique de chacun des pays séparément et de l'Europe dans son ensemble.

Tout au long du XX^{ème} siècle, tous les pays considérés dans la présente étude, se sont développés selon des systèmes socio-économiques et culturels différents. De nos jours, dans le cadre des faits et règles imposées par la tendance à la globalisation, ces différents systèmes sont appelés à converger vers un même type de modèle tandis qu'un objectif majeur de la politique européenne est bien la convergence en elle-même des économies et des niveaux de vie. Cela exige évidemment que chacun des pays et l'U.E. mettent en place des politiques adéquates. De ce fait, il leur est de plus en plus indispensable d'obtenir des données statistiques comparables entre elles qui faciliteront tant le contrôle des règles de convergence que les éventuelles interventions nécessaires quand cela s'avère indispensable.

³ Les recommandations portent essentiellement sur 7 points : la période de référence, la couverture du recensement, les données à collecter, les méthodes de collecte, le traitement des données, leur transmission à Eurostat et enfin la diffusion des résultats.

⁴ Dans le cas de Chypre, le décalage de 4 mois est le résultat d'un retard intervenu dans la sélection de la compagnie responsable du scanning.

C'est dans cet esprit même, que les recommandations proposent une liste de variables à introduire dans le recensement, distinguant d'une part les **variables de base** (core topics) pour lesquelles les pays sont clairement invités à collecter les données relatives afin de permettre la comparabilité internationale et d'autre part, les **variables optionnelles** (non-core topics) dépendant de priorités nationales. Pour ce deuxième groupe de variables, il est clair que la comparabilité internationale est difficile à obtenir, l'objet de ces variables répondant à des préoccupations et spécificités purement nationales.

a) Degré de couverture des variables de base et des variables optionnelles

A partir des réponses fournies par les INS, il est possible de procéder à une analyse comparative quant au nombre de variables couvertes par chacun des pays, tant pour le recensement de population (*Tableau 2 en annexe*) que pour le recensement des ménages et logements (*Tableau 3 en annexe*).

- Pour le **recensement de population**, le pourcentage de variables de base incorporées par chacun des pays est relativement élevé, de 68% à 100%, la majeure partie des pays ayant introduit toutes ou presque toutes les variables. Inversement et en toute logique, le degré de couverture des variables optionnelles est bien moindre. Seuls 6 pays ont un taux de couverture de 100% tandis que la majorité des pays (14 sur les 26 ayant répondu) a un taux inférieur à 50%. Globalement, pour l'ensemble des pays tous confondus, le nombre de variables de base non utilisées représente moins de 10% du total tandis que le nombre de variables optionnelles dépasse les 40%. En moyenne, aucune différence majeure n'est observée, en termes de pourcentage de variables utilisées, entre d'une part, les pays de l'U.E. et d'autre part, les pays accédant et en voie d'adhésion.
- Pour le **recensement des ménages et des logements**, la situation est assez similaire à celle du recensement de population avec des pourcentages moyens pour l'ensemble des pays qui sont de 10% (variables de base) et 40% (variables optionnelles). Le degré de couverture des variables de base est très élevé pour la grande majorité des pays. Seuls deux d'entre eux ont un pourcentage inférieur à 60% (Royaume Uni avec 43% et Turquie avec 57%). On notera cependant que les taux de couverture des variables optionnelles du recensement des ménages et logements sont généralement plus élevés que ceux du recensement de population. Une différence majeure concernant les variables de base est cependant à noter: les pays accédant en 2004 ont un taux moyen d'utilisation proche de 100% contre 88% pour les pays de l'U.E.

b) Degré de conformité des concepts et variables

L'analyse du degré de conformité des concepts et des variables est largement liée au type de recensement effectué par chaque Etat. Dans les pays à recensement classique, il est relativement facile de déterminer dans quelle mesure, les variables incluses sont en conformité et en quoi elles diffèrent. Dans les pays à recensement mixte, la comparaison n'est possible que partiellement du fait que les données provenant des sources administratives, sont basées sur des législations nationales et ne sont pas, dans la plupart des cas, totalement comparables avec les concepts et modèles de données statistiques de l'U.E. Finalement, les pays ayant une longue tradition dans l'usage des sources

administratives présentent, pour les mêmes raisons que le deuxième groupe de pays, le plus grand degré de divergence.

Conformément aux résultats de notre étude, un grand nombre de variables «différentiées»⁵ est observé dans chacun des trois groupes de pays mentionnés ci-dessus. Ceci est particulièrement vrai pour l'Irlande et l'Italie dans le premier groupe de pays, la Belgique dans le second groupe ou encore, le Danemark dans le 3^{ème} groupe.

Qu'il s'agisse du recensement de population ou du recensement des ménages et des logements, la non-conformité des variables renvoie à quatre aspects :

- Non-respect des recommandations
- Divergence des concepts
- Insertion d'une question spécifique au pays
- Insertion dans une variable, d'une classification nationale différente de celle recommandée

Pour ce qui est du recensement de population (**Tableau 4 en annexe**):

- *Variables ne respectant pas les recommandations* : la Belgique, le Danemark, l'Irlande et la Pologne sont les 4 pays présentant le plus grand nombre de variables de base et variables optionnelles qui divergent face aux recommandations. La France quant à elle, a 9 variables différentes. Par contre treize pays, soit 50%, sont en pleine conformité. Ce pourcentage est deux fois plus élevé pour les pays accédant et en voie d'adhésion (66%) que pour les pays membres (33%).
- *Variables pour lesquelles les concepts divergent* : Aucun pays ne présente un très fort degré de non-conformité face à cet aspect. Comparativement au précédent critère, la tendance à l'harmonisation semble être plus intense, même si les concepts divergent pour quelques variables dans 7 des pays considérés dont six d'entre eux sont des pays membres.
- *Variables comprenant une question spécifique au pays* : cet aspect concerne 10 des 24 pays pour lesquels nous disposons de l'information requise. Pour deux d'entre eux, 6 à 8 variables présentent une telle spécificité alors que pour les 8 autres pays, le nombre de variables est très restreint (1 à 4). D'un pays à l'autre, les questions spécifiques sont très différentes de sorte qu'il est impossible de procéder à toute tentative de regroupement.
- *Variables pour lesquelles une classification nationale est utilisée* : pour ce qui est de ce dernier aspect, seuls 5 pays ont eu recours à une classification nationale et qui plus est, cela ne concerne qu'un très petit nombre de variables. Le recours à une classification nationale est bien souvent dû à l'utilisation de sources administratives.

Pour ce qui est enfin du recensement des ménages et des logements (**Tableau 5 en annexe**):

- *Variables ne respectant pas les recommandations et pour lesquelles les concepts divergent*: au total 13 pays présentent un degré plus ou moins fort de non-conformité face à ces deux critères. Les pays qui respectent ces deux critères de conformité

⁵ Nous entendons par variable différenciée, une variable qui, pour une raison ou une autre, ne présente pas une totale conformité face aux recommandations.

dans le cadre du recensement des ménages et logements sont bien souvent ceux qui respectent ces deux même critères dans le cadre du recensement de population.

- *Variables comprenant une question spécifique au pays* : 10 pays ont introduit une ou plusieurs variables pour répondre à des besoins propres à chaque pays. Il est intéressant de noter que 9 de ces pays ont effectué ce recensement selon la méthode classique. La plupart des variables spécifiques introduites par ces 10 pays portent sur l'équipement des logements. Enfin, on soulignera que l'introduction d'au moins une variable portant une question spécifique est beaucoup plus fréquente dans les pays de l'U.E.
- *Variables pour lesquelles une classification nationale est utilisée* : 9 pays ont recours à une classification nationale. Pour la majorité d'entre eux, cette pratique ne concerne qu'une seule variable. Seules la République Tchèque et l'Italie utilisent des classifications nationales pour un nombre relativement important de variables (9 et 6 respectivement). Les différences introduites concernent principalement la période de construction, le type de bâtiments et le type de quartier. Il faut à nouveau noter que les différences peuvent être plus facilement identifiées pour les pays effectuant un recensement classique du fait que dans ce cas, il existe des normes communes de comparaison.

En définitif, sur la base de l'analyse précédente (degré de couverture des variables et de conformité), les pays accédant en 2004 et les pays en voie d'adhésion ont tendance à mieux respecter les recommandations, au moins pour certains des critères envisagés ici. La ligne de départage n'est cependant pas des plus nette, il semble que ce soit plus les méthodes de réalisation des recensements qui fassent la différence.

1.3. Programme de Tabulation :

Conformément au «Gentleman's agreement»⁶, les pays ont été appelés à produire un ensemble précis de résultats sous forme d'un programme de tabulation comportant 42 tableaux, devant être délivrés à EUROSTAT avant le 30 Juin 2003, délai fixé dans le gentleman's agreement. A l'origine, le programme de tableaux comprenait 28 tableaux portant sur les données nationales, 9 tableaux pour les données régionales (NUTS 3) et 3 tableaux pour les données locales (NUTS 5). Deux tableaux concernant des données urbaines furent, par la suite, ajoutés.

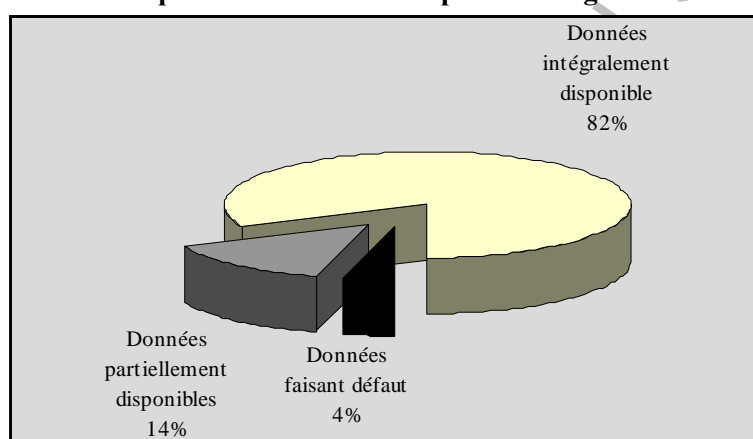
A partir des réponses fournies par les INS eux-mêmes au questionnaire LDSA, quant à la production des tableaux et au degré de conformité par rapport aux directives du Programme de Tabulation, il apparaît que :

- La couverture du programme de tabulation, en termes du nombre de tableaux produits par les pays étudiés, est assez satisfaisante. La majeure partie des pays a programmé de fournir la totalité ou la très grande majorité des tableaux. Seuls quatre pays ont un pourcentage élevé ou relativement élevé de tableaux faisant défaut: 12 tableaux pour la Grande Bretagne, 10 pour la République Slovaque et Malte et enfin, 6 pour la Turquie.

⁶ La liste précise des tableaux ainsi que leur description en vue d'assurer une meilleure lisibilité est présentée dans le document «Guidelines and table Programme for the Community Programme of Population and Housing Censuses in 2001», EUROSTAT, 1999.

- Pour ce qui est de la disponibilité réelle des données, c'est à dire la production des tableaux dans leur intégralité ou partiellement, seuls cinq pays (Espagne, Grèce, Portugal pour les pays de l'UE et Chypre et Hongrie pour les pays accédant) ont planifié de produire tous les tableaux dans leur intégralité. Il faut mentionner que si l'Allemagne n'a pas réalisé de recensement, elle s'est tout de même engagée à produire tous les tableaux dans les délais requis. Par ailleurs, la Belgique a prévu de fournir les 40 premiers tableaux dans leur intégralité, la production des deux derniers tableaux (échelle urbaine) étant en examen au moment de notre enquête. Quatre pays, à l'inverse, ont un nombre particulièrement important de tableaux partiellement complets (données en partie disponibles). Il s'agit de la Grande Bretagne (29 tableaux), de la France (25), de la Turquie (24) et de l'Autriche (11). Globalement, comme le montre le diagramme ci-dessous, la disponibilité moyenne des données pour l'ensemble des pays et pour l'ensemble des tableaux peut être considérée comme relativement satisfaisante.

Diagramme 1 – Disponibilité des données pour le Programme de tabulation



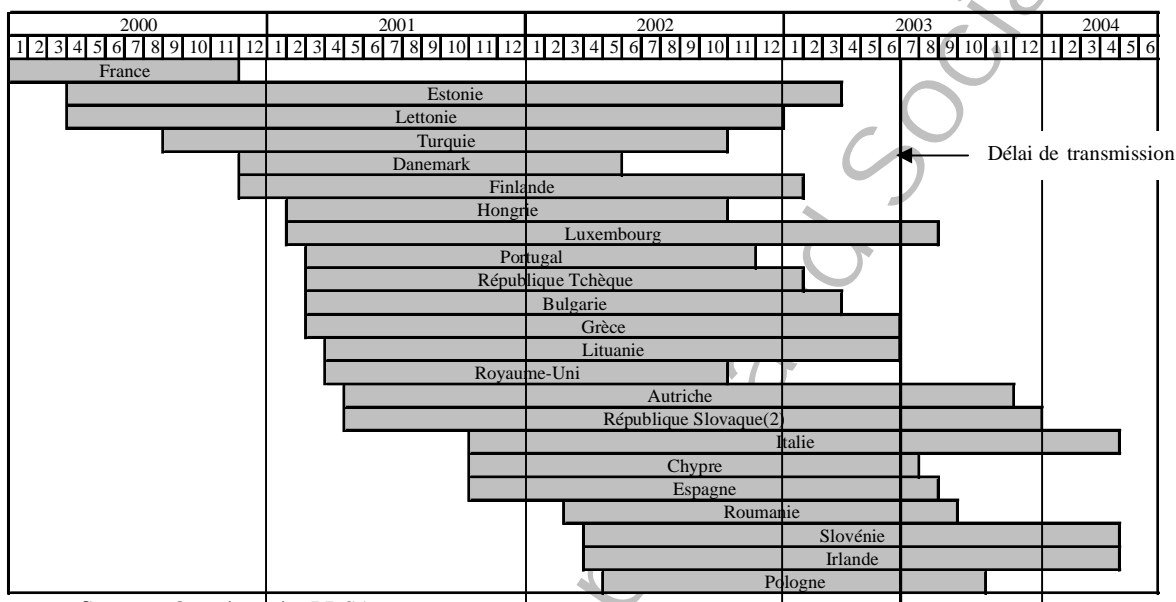
Source : Questionnaire LDSA

- Considérant l'ensemble des réponses fournies par les INS, il semble que certaines données soient les plus difficiles à produire, dans le sens où le pourcentage de tableaux intégralement disponibles peut être jugé comme relativement peu satisfaisant (inférieur à 65%). Il s'agit des tableaux :

Num	Echelle	Intitulé
2	Nationale	Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le statut matrimonial et cohabitationnel et une sélection d'indicateurs sociaux
5	Nationale	Population habituellement résidente selon le sexe, le lieu de résidence un an avant le recensement, l'indicateur de nationalité et le groupe d'âge
19	Nationale	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, selon le sexe, la branche d'activité économique, la situation professionnelle et l'indicateur du temps habituel de travail
20	Nationale	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, par sexe, groupe d'âge et lieu de travail
27	Nationale	Logements classiques occupés selon la présence de caractéristiques de confort
29	Régionale	Population habituellement résidente et population économiquement active selon le sexe, l'âge et l'indicateur de migration interne ou internationale
32	Régionale	Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, la situation matrimoniale et cohabitationnelle, la taille du ménage et une sélection d'indicateurs sociaux
40	Locale	Personnes pourvues d'un emploi et résidant dans la zone selon le lieu de travail au niveau local (Nuts 5) et le sexe
41	Urbaine	Principales caractéristiques des ménages privés en zones urbaines
42	Urbaine	Principales caractéristiques des ménages privés et des logements en zones urbaines

- Concernant finalement, la transmission des données à EUROSTAT, 14 pays⁷ (58% des réponses obtenues) prévoient de produire les tableaux définitifs avant le délai de fin juin 2003 (diagramme ci-dessous). Seuls 10 pays déclaraient en août 2002 qu'ils ne respecteraient pas le délai fixé. A l'exception de trois pays qui réalisèrent effectivement leur recensement pendant la période de référence, les sept autres pays ont effectué leur recensement plusieurs mois après cette date dont quatre d'entre eux en 2002, ce qui peut justifier en grande partie, les difficultés à transmettre les données avant le délai de Juin 2003.

Diagramme 2 – Dates de transmission définitive du Programme de Tabulation



Source : Questionnaire LDSA

(1) Le recensement a débuté en mars 1999

(2) Le programme de tabulation sera disponible en 2003, mais la date exacte n'est pas connue

Pour la Belgique, la disponibilité des résultats n'a pas été fournie

Pour Malte, le programme de tabulation est définitivement disponible depuis Mai 1997, parce que le dernier recensement s'est effectué en 1995.

Pour la Suède, le prochain recensement est prévu pour 2005.

Comme il ressort du diagramme précédent, le temps requis pour produire tous les tableaux varie d'un pays à l'autre. Les pays à recensement basé sur les registres sont en mesure de compléter le Programme de Tabulation en moins de 18 mois, hormis la Finlande qui prévoit 2 ans. Quant aux pays à recensement classique ou mixte, 70% d'entre eux déclarent qu'ils fourniront la totalité des tableaux dans un délai de 18 à 24 mois après leur date de recensement, tandis que pour les 30% restant, la durée sera de 25 à 36 mois.

2. Les plans à venir

S'il existe un large éventail de méthodes et pratiques utilisées par les divers pays européens, il est clair que tous ces pays tachent, compte-tenu de leur contexte administratif, juridique et financier, d'améliorer d'un recensement à l'autre leurs méthodes afin d'évaluer le plus exactement possible la population vivant dans les limites de chacun de leur État.

⁷ L'Allemagne est incluse dans ce groupe.

Ce qui est essentiel en vue d'une meilleure harmonisation, ce ne sont pas tant les outils employés que les résultats obtenus en eux-mêmes. Certes, les méthodes et outils utilisés au cours de toute la campagne de recensement peuvent avoir des impacts directs sur les résultats et la production des tableaux requis mais le véritable défi se situe ailleurs. Cela explique que EUROSTAT n'a pas recommandé aux pays membres et aux autres pays en voie d'adhésion, d'adopter une méthode commune de collecte des données. Le véritable défi est comme nous l'avons déjà mentionné de parvenir au-delà des divergences nationales, à une meilleure synchronisation et harmonisation des résultats, c'est à dire une meilleure comparabilité de la mesure de la population et de ses caractéristiques.

Cependant, si les pays effectivement s'efforcent d'un recensement à l'autre d'améliorer leur méthodologie, cela se justifie par la recherche non pas tant d'une meilleure harmonisation que d'une meilleure efficacité. Cet aspect n'est pas sans influence sur les résultats produits et le respect des délais recommandés. Dans ce contexte, trois raisons essentielles peuvent être identifiées pour expliquer cette recherche de méthodes plus efficaces:

- le coût du recensement traditionnel est très élevé pour une opération qui est mise en place seulement une fois tous les dix ans. Ce coût se justifie d'ailleurs difficilement si l'on tient compte du fait que les données collectées deviennent rapidement obsolètes.
- La phase de collecte classique des données mobilise de très lourds moyens et bien souvent cela est mal perçu par la population elle-même qui ne peut comprendre pourquoi de tels moyens doivent être déployés dans une société où l'information et la communication semblent être un fait évident. Dans certains pays, il est apparu clairement que la population était peu disposé à répondre, considérant que les informations sont déjà disponibles par le biais d'autres sources statistiques.
- L'environnement technologique change à des rythmes très rapides. Les progrès continus en matière de collecte des données, de traitement statistique et de diffusion des résultats, expliquent que les divers INS cherchent à mettre en œuvre un système alternatif de collecte et traitement des données, système plus efficace, mobilisant moins de moyens et permettant de produire dans des délais moindres, le programme de tabulation.

A partir des réponses fournies par les INS (**Tableau 6 en annexe**), il est possible de distinguer quatre groupes de pays quant à leurs futurs plans d'action en vue de la prochaine campagne de recensement.

- Le premier groupe, composé de cinq pays (Grèce, Irlande, Chypre, Malte et Turquie) prévoit de maintenir le recensement traditionnel tout comme lors de la campagne de 2000. Cependant, des transformations sont envisagées au niveau de la procédure de collecte des données : l'Irlande envisage de mettre en place un processus d'auto-compilation tandis que la Grèce examine la possibilité de collecter les questionnaires par mail.
- Mis à part les pays scandinaves qui ont déjà adopté la méthode de registre, deux autres pays (Autriche et Slovénie) projette d'utiliser uniquement les registres administratifs et statistiques, appliquant dès lors, une méthode de recensement basée exclusivement sur les registres.

- Treize pays (soit 45% des pays ayant répondu) programment d'adopter un processus de collecte des données, basé sur l'usage conjoint de la méthode classique de recensement et des sources administratives et statistiques.
- Enfin, quatre autres pays sont à la recherche d'une solution alternative. La Belgique ne conduira pas un recensement classique mais elle combinera les données provenant de registres et d'enquêtes socio-économiques alternatives. La France utilisera une méthode différente fondée sur des échantillons interrogés tous les ans (Le 33^e recensement, en 1999, aura été le dernier, marquant la fin d'un grand rite collectif).
- L'Allemagne devrait suivre l'exemple des Pays-Bas, en utilisant conjointement des données provenant de registres et des données collectées à partir d'enquêtes basées sur des échantillons représentatifs.

Notons enfin que seulement 25% des pays (Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Pologne et Slovénie) déclarent être déjà en train d'examiner la mise en place d'un questionnaire électronique.

Conclusion

L'amélioration des méthodes statistiques et des technologies employées de même que le recours de plus en plus fréquent aux enquêtes socio-économiques (par exemple, enquête sur la force de travail, enquête sur les budgets des ménages), permettent en fait de produire des estimations annuelles et fiables ainsi que de fournir des informations complètes et à jour, sur les principales caractéristiques socio-économiques de la population. De ce fait, l'objectif de synchronisation des recensements perd en partie de son importance, relativement aux précédents programmes communautaires de recensement de 1970 et 1980⁸ (ou même de 1990).

Malgré les efforts réels entrepris par les divers pays pour parvenir à une meilleure harmonisation des variables et concepts, il semble bien que l'objectif de comparabilité internationale soit relativement difficile à satisfaire, spécialement pour les pays ayant recours aux données administratives. Celles-ci sont essentiellement régies par une législation nationale qui ne s'inscrit pas forcément dans la même problématique que celle formulée au sein des recommandations. Les spécificités socio-économiques et culturelles, propres à chaque pays ont elles-aussi, un poids non négligeable, ce qui explique finalement que l'harmonisation des variables et concepts ne soit pas totale y compris pour les pays effectuant leur recensement selon les méthodes classiques.

Compte-tenu que de plus en plus de pays envisagent de recourir, soit exclusivement soit partiellement aux données provenant de sources administratives et/ou d'enquêtes, il en résulte que la nécessité d'harmonisation et de comparabilité sera une question encore plus cruciale pour la prochaine campagne de recensement.

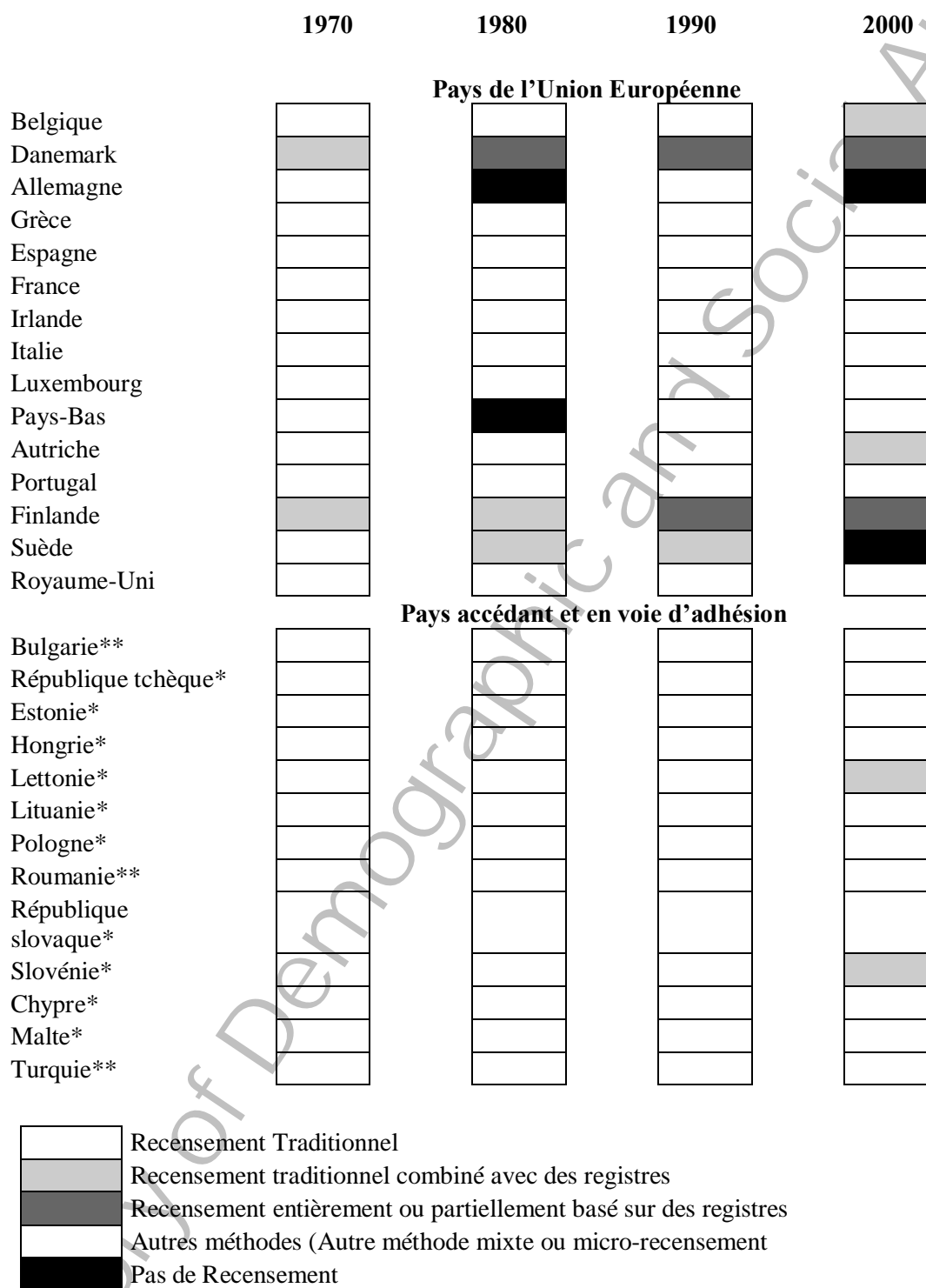
⁸ Les programmes communautaires de 1970 et 1980 furent basés sur une directive du Conseil de l'Union Européenne

Bibliographie :

- B. Kotzamanis, G. Cantisani, A. Dekker, D. Logiadu-Didika, MN Duquenne, A. Castori, (2003), «Documentation of the 2000 Round of Population and Housing Censuses in the EU, EFTA and Candidate Countries», Rapport pour le Compte de Eurostat
- A. Laihonen (2000), «La campagne de 2001 des recensements de population en Europe», Colloque INSEE-Eurostat, Paris, Novembre, pp 17-32
- G. Decand, (2000), «Programme d'actions communautaires», Colloque INSEE-Eurostat, Paris, Novembre, pp 219-222

Annexes

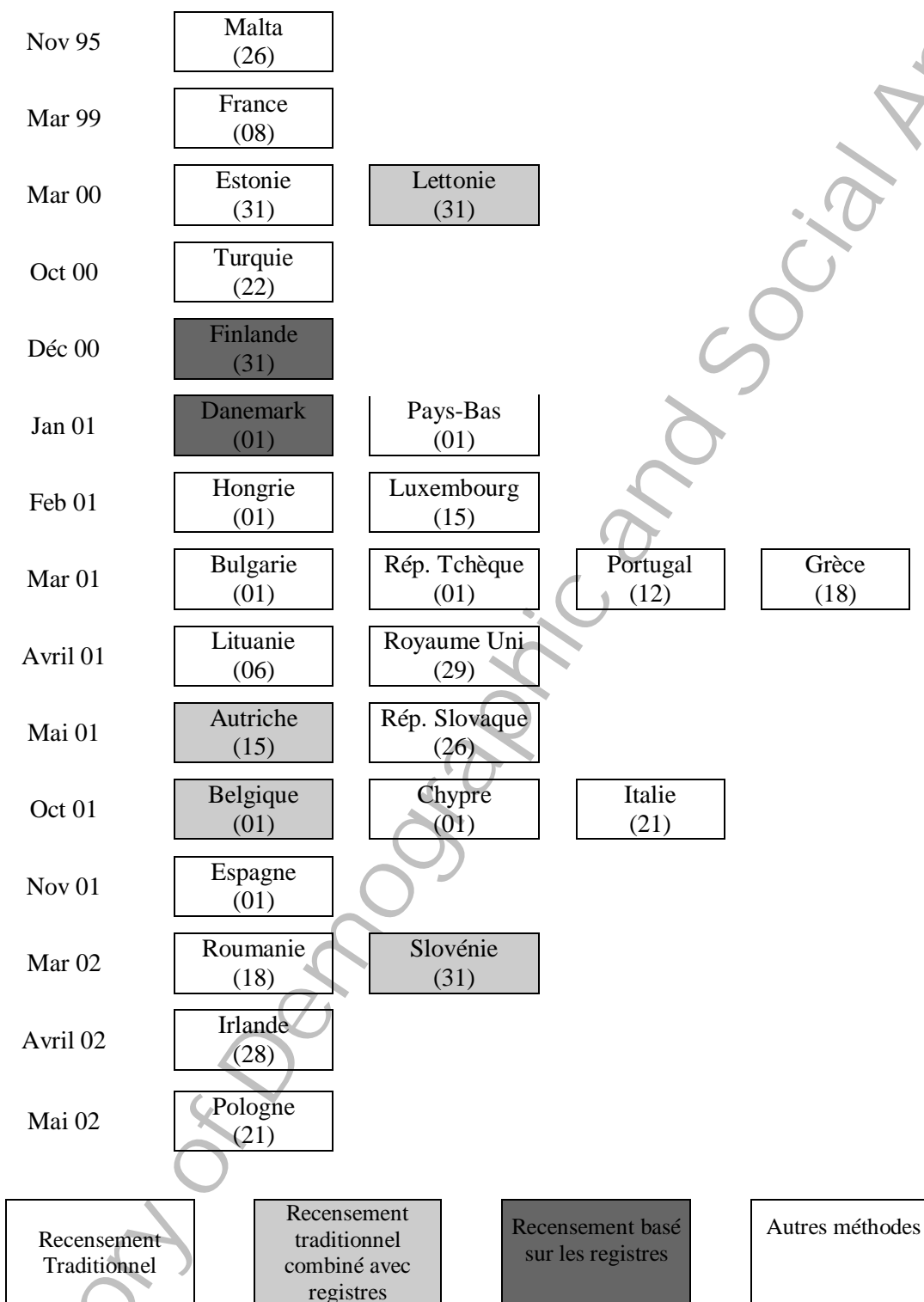
Graphique 1
Méthodes adoptées depuis la campagne de 1970



*Pays qui deviendront membres en mai 2004.

**Autre pays en voie d'adhésion (pour Bulgarie et Roumanie, les négociations sont en cours, mais elles ne sont pas encore ouvertes pour la Turquie).

Graphique No 2
Synchronisation des recensements de population lors de la campagne de 2000



Les numéros entre parenthèses font référence au jour du mois (jour de recensement)

L'Allemagne n'a pas procédé à un recensement et la Suède prévoit de le faire en 2005

Source : Questionnaire LDSA

Tableau 1 : Degré de synchronisation de la campagne de 2001 (nombre de pays)

Réalisation du recensement :	Total		Pays de l'U.E		Pays accédant et en voie d'adhésion	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Un an et plus, avant P.R.	2	8%	1	8%	1	8%
Moins d'un an avant P.R.	3	12%	0	0%	3	23%
Durant la P.R.	13	50%	8	62%	5	38%
Moins d'un an après P.R.	8	31%	4	31%	4	31%
Total	26	100%	13	100%	13	100%

P.R. = période recommandée

Source : Questionnaire LDSA

Tableau 2 : Degré de couverture des variables de Population

Pays	Variables de base	Variables optionnelles	Variables de base non utilisées	Variables optionnelles non utilisées	% de Variables de base utilisées	% de Variables optionnelles utilisées
Pays de l'Union Européenne						
Belgique	22	37			100,0	100,0
Danemark	22	37			100,0	100,0
Grèce	21	17	1	20	95,5	45,9
Espagne	18	19	4	18	81,8	51,4
France	19	12	3	25	86,4	32,4
Irlande	22	37			100,0	100,0
Italie	20	16	2	21	90,9	43,2
Luxembourg	20	14	2	23	90,9	37,8
Pays-Bas	Information non disponible					
Autriche	20	14	2	23	90,9	37,8
Portugal	20	17	2	20	90,9	45,9
Finlande	19	18	3	19	86,4	48,6
Royaume-Uni(1)	15	12	7	25	68,2	32,4
Pays accédant en 2004						
République tchèque	20	18	2	19	90,9	48,6
Estonie	18	15	4	22	81,8	40,5
Hongrie	20	23	2	14	90,9	62,2
Lettonie	20	10	2	27	90,9	27,0
Lituanie	22	37			100,0	100,0
Pologne	22	37			100,0	100,0
République slovaque	17	16	5	21	77,3	43,2
Slovénie	19	20	3	17	86,4	54,1
Chypre	20	12	2	25	90,9	32,4
Malte	22	37			100,0	100,0
Pays en voie d'adhésion						
Bulgarie	21	21	1	16	95,5	56,8
Roumanie	Information non disponible					
Turquie	18	4	4	33	81,8	10,8

(1) La langue (optionnelle) a été utilisée seulement au Pays de Galle. Cette variable n'est pas comptée dans le tableau

Source : Questionnaire LDSA

Tableau 3 : Degré de couverture des variables de Ménages - Logements

Pays	Variables de base	Variables optionnelles	Variables de base non utilisées	Variables optionnelles non utilisées	% de Variables de base utilisées	% de Variables optionnelles utilisées
Pays de l'Union Européenne						
Belgique	14	14			100.0	100.0
Danemark	14	14			100.0	100.0
Grèce	13	9	1	5	92.9	64.3
Espagne	11	8	3	6	78.6	57.1
France	12	5	2	9	85.7	35.7
Irlande	14	14			100.0	100.0
Italie	14	8		6	100.0	57.1
Luxembourg	10	5	4	9	71.4	35.7
Pays-Bas	Information non disponible					
Autriche	13	3	1	11	92.9	21.4
Portugal	14	10		4	100.0	71.4
Finlande	13	9	1	5	92.9	64.3
Royaume-Uni	6	2	8	12	42.8	14.3
Pays accédant en 2004						
République tchèque	14	11		3	100.0	78.6
Estonie	13	6	1	8	92.9	42.9
Hongrie	14	9		5	100.0	64.3
Lettonie	13	6	1	8	92.9	42.9
Lituanie	14	8		6	100.0	57.1
Pologne	14	14			100.0	100.0
République slovaque	12	11	2	3	85.7	78.6
Slovénie	14	9		5	100.0	64.3
Chypre	13	2	1	12	92.9	14.3
Malte	14	14			100.0	100.0
Pays en voie d'adhésion						
Bulgarie	13	12	1	2	92.9	85.7
Roumanie	Information non disponible					
Turquie	8		6	14	57.1	

Source : Questionnaire LDSA

**Tableau 4: Conformité avec les Recommandations de l'UNECE / Eurostat
Variables de population**

Pays	Nombre de variables ne respectant pas les recommandations	Nombre de variables pour lesquelles les concepts divergent	Nombre de variables comportant une question spécifique	Nombre de variables comportant une classification nationale
Pays de l'Union Européenne				
Belgique	13	nd	4	
Danemark	20	nd		
Grèce			2	1
Espagne				
France	9	8	(*)	4
Irlande	22	3	3	
Italie	4	nd		
Luxembourg	6	5		
Pays-Bas	Information non disponible			
Autriche	5	5		
Portugal	2	2		
Finlande		2	1	
Royaume-Uni				
Pays accédant en 2004				
République tchèque	1	nd		1
Estonie	1		6	1
Hongrie			2	
Lettonie				
Lituanie				
Pologne	21			
République slovaque				
Slovénie	1	3	8	
Chypre				
Malte		nd		
Pays en voie d'adhésion				
Bulgarie			1	
Roumanie	Information non disponible			
Turquie			1	6

Source : Questionnaire LDSA

(*) toutes les variables utilisées pour les codes d'occupation

nd = information non disponible

**Tableau 5: Conformité avec les Recommandations de l'UNECE / Eurostat
Variables des ménages et logements**

Pays	Nombre de variables ne respectant pas les recommandations	Nombre de variables pour lesquelles les concepts divergent	Nombre de variables comportant une question spécifique	Nombre de variables comportant une classification nationale
Pays de l'Union Européenne				
Belgique	5	nd	1	
Danemark	3	nd		
Grèce			1	
Espagne				
France	2	1	3	3
Irlande	18	4	3	1
Italie	8	2	13	6
Luxembourg	7	7		
Pays-Bas	Information non disponible			
Autriche	5	5	1	1
Portugal				
Finlande			1	
Royaume-Uni				
Pays accédant en 2004				
République tchèque	8	nd		9
Estonie		1		
Hongrie	2	2		1
Lettonie				
Lituanie	2	2		
Pologne	6			1
République slovaque			1	
Slovénie		3	8	2
Chypre			1	1
Malte		nd		
Pays en voie d'adhésion				
Bulgarie				
Roumanie	Information non disponible			
Turquie				

Source : Questionnaire LDSA

Tableau 6: Méthodes de collecte des données envisagées pour la campagne de 2010

Pays	Recensement Traditionnel	Registres Administratifs et statistiques	Combinaison de Recensement Traditionnel et Registres	Méthode alternative
Pays de l'Union Européenne				
Belgique		√		√
Danemark		√		
Allemagne		√		√
Grèce	√			
Espagne			√	
France				√
Irlande	√			
Italie			√	
Luxembourg			√	
Pays-Bas		√		√
Autriche		√		
Portugal			√	
Finlande		√		
Suède		√		
Royaume-Uni			√	
Pays accédant en 2004				
République tchèque	Information non disponible			
Estonie			√	
Hongrie	Information non disponible			
Lettonie			√	
Lituanie			√	
Pologne			√	
République slovaque			√	
Slovénie		√		
Chypre	√			
Malte	√			
Pays en voie d'adhésion				
Bulgarie			√	
Roumanie	Information non disponible			
Turquie	√			

Source : Questionnaire LDSA et Rapports Nationaux rédigés dans le cadre de l'étude "Documentation of the 2000 round of population and housing census in the EU, EFTA and candidate countries"